



DIP
Case postale 3925
1211 Genève 3

Nréf. : CB/

Madame
Anne-Catherine LYON
Présidente de la CIIP
Conférence intercantonale
de l'instruction publique
de la Suisse romande et du Tessin

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
2002 Neuchâtel

Genève, le 25 janvier 2009

Consultation sur le projet de Plan d'études romand - PER

Observations générales du Canton de Genève

Madame la présidente, chère collègue,

Conformément aux décisions et aux modalités fixées par la CIIP, le département genevois de l'instruction publique (DIP) a conduit une vaste consultation de tous les milieux concernés sur le projet de plan d'études romand (PER) dans les délais indiqués.

Cette opération d'envergure a permis de faire connaître ce projet à une vaste échelle au sein du DIP, avec une implication remarquable des cadres et des enseignant-e-s, ainsi que des associations professionnelles et de parents d'élèves. L'intérêt des personnes et instances consultées se manifeste par l'ampleur et, en général, la qualité d'analyse des documents reçus. La consultation s'est déroulée à Genève alors que le Grand Conseil était saisi des projets de loi d'adhésion au concordat HarmoS et à la conventions scolaire romande. Le parlement genevois a voté à une très large majorité ces lois, soutenant avec résolution les objectifs politiques de l'harmonisation de la scolarité obligatoire aux plans national et régional.

Lors des travaux parlementaires, j'ai précisé le cadre et la méthode liés à l'adoption par la CIIP d'un plan d'études commun pour notre région linguistique, lui-même basé sur les standards de formation prescrits par l'accord suisse. Lors de la consultation sur les standards, qui aura lieu selon toute vraisemblance dans le courant de l'année 2009, il s'agira pour la CDIP comme pour la CIIP d'être précis et convaincants pour **démontrer clairement l'articulation entre les standards suisses et les attentes fondamentales du PER**. C'est un enjeu majeur pour les membres des parlements cantonaux et une recommandation forte du canton de Genève.

Les observations générale qui suivent n'entrent pas - le moins possible - dans des prises de position d'ordre pédagogique, mais forment, au fond, d'autres recommandations qu'il convient à mes yeux, sur la base de la synthèse des analyses, des appréciations et des résolutions issues de la consultation dans notre canton, de considérer en priorité par la CIIP pour la conduite stratégique des étapes à venir. Elles sont divisées en deux parties: la première concerne les améliorations à apporter au PER; la seconde, aux orientations stratégiques à retenir pour la suite des travaux d'harmonisation de la scolarité obligatoire. Les différents documents joints en annexe fournissent à la CIIP de façon exhaustive toutes les informations sur le déroulement de la consultation et les contributions des partenaires qui ont pris part à cette opération.

1. Le PER : domaines prioritaires à améliorer

D'une manière générale, comme l'indique la "synthèse globale", le projet de PER reçoit un accueil d'assez à très favorable - à l'exception notable de l'Association Refaire l'école (ARLE) et du Réseau école et laïcité (REEL) -. Il est relativement bien accepté. Beaucoup d'avis exprimés ont relevé la grande qualité des travaux et du produit de l'équipe de projet mandatée par la CIIP et je voudrais pour ma part lui adresser mes félicitations et, surtout, mes encouragements pour la suite. Voici les recommandations préconisées par le canton de Genève :

- Les travaux de révision du PER doivent prévoir la production d'un texte simplifié qui puisse en **faciliter la lecture et la compréhension par des partenaires** qui ne sont pas des professionnels de l'enseignement, à commencer par les parents d'élèves. Il conviendra notamment d'améliorer le lexique et de poursuivre sans relâche l'effort de vulgarisation.
- Même si le langage et la terminologie du PER sont généralement adaptés pour les enseignant-e-s (qui en sont, en définitive, les premiers utilisateurs), il est recommandé de l'accompagner, pour les professionnels de l'enseignement, de supports pour mettre en évidence **les enjeux de l'harmonisation scolaire, le cadre institutionnel et les principes fédérateurs** qui ont conduit à son élaboration. Cet accompagnement est avant tout nécessaire dans le cadre de la formation professionnelle initiale des futur-e-s enseignant-e-s, quel que soit le degré d'enseignement (y compris le secondaire II), dans lequel ils seront appelés à exercer. Il concerne donc aussi, en premier lieu, les formateurs et formatrices d'enseignant-e-s dans les institutions de formation (Universités ou HEP).
- Sur le plan des contenus, je souhaite pour ma part insister sur la nécessité d'améliorer la formulation des attentes, des objectifs et des étapes de progression pour **l'enseignement du français**. Cette recommandation concerne plus particulièrement l'apprentissage de **la lecture-écriture dans les deux premières années du cycle élémentaire** (soit les futures 1^{ère} et 2^e années primaires).
- D'une manière plus générale, le canton de Genève soutient les appréciations et observations qui visent à clarifier les concepts et le vocabulaire, **à formuler encore plus clairement les attentes fondamentales au terme de chaque cycle** défini par HarmoS et la CSR; ces exigences conditionnent ensuite les décisions relatives à la transition des élèves d'un cycle à l'autre et en constituent les repères. Dans le même registre, il appuie les commentaires qui

invitent à fixer plus précisément - comme des "passages obligés" - les champs de connaissances et compétences à acquérir au cours de la scolarité obligatoire, tout particulièrement dans le domaine des sciences humaines, avec une intégration plus visible dans le futur PER des connaissances de l'histoire de notre pays. Il en va de même des connaissances qui relèvent du domaine de la "**formation générale**" (fortement soutenu, c'est à relever, par les associations de parents), comme l'éducation citoyenne, l'environnement et le développement durable ou encore (pour Genève), la culture religieuse. Si ces notions qui doivent faire partie de la culture générale de tout élève au terme de sa scolarité obligatoire sont intégrées dans d'autres domaines du PER, alors il conviendra de prévoir des règles explicites qui en assurent leur enseignement.

- Si les attentes du PER dans le **domaine des langues**, plus particulièrement des langues étrangères - l'allemand et l'anglais - paraissent placer la barre très haut (pour une population scolaire qui, à Genève, compte près de la moitié d'allophones), il convient avant tout de donner la priorité à l'échelle romande à la formation initiale et continue des enseignant-e-s du degré primaire et de la faire évoluer. Le canton de Genève s'engage vers la voie de certificats et, plus tard, de master en spécialisation dans ce domaine et encourage les cantons romands à la suivre.
- Enfin, comme il l'a indiqué à plusieurs reprises, le DIP genevois doit, du fait de dispositions légales et réglementaires adoptées suite au vote populaire de septembre 2006, **déployer les contenus du PER en fonction de chaque année scolaire** dans le cycle primaire 2 (ou cycle moyen). Il a été convenu lors de la séance du COPIL PER en juillet 2008, que ces travaux seraient conduits sous son égide, avec une collaboration et une coordination étroites entre les cantons du Valais et de Genève qui semblent, en l'état, les seuls concernés par cette adaptation.

2. **Recommandations pour la suite des travaux**

- Les améliorations et compléments à apporter au PER doivent, de façon encore plus documentée et systématique, intégrer dans la suite des travaux les autres dimensions et aspects organiquement liés à toute application d'un (nouveau) plan d'études. En effet, une telle mise en œuvre à l'échelle romande va entraîner des adaptations d'envergure, avec des impacts variables selon les cantons, sur les plans:
 - de la **dotation horaire** et des grilles-horaire;
 - des **moyens d'enseignement**;
 - de la **formation initiale et continue** des enseignant-e-s;
 - des **outils méthodologiques**;
 - des **instruments d'évaluation** (comme les épreuves romandes communes).

- La problématique de la **dotation horaire**, révélée par les différences quantitatives du temps que les élèves passent à l'école entre les différents cantons romands, est à mes yeux cruciale dans la mesure où le PER constitue un instrument décisif (parmi d'autres) de l'harmonisation scolaire qui doit rendre lisible et crédible l'impératif constitutionnel d'améliorer la qualité et la perméabilité de notre système de formation. Or, pour rendre possible et crédible la mise en œuvre du plan d'études commun par région linguistique, **des critères et des seuils normatifs doivent être fixés pour assurer (minimalement voire plus) une cohérence indispensable sur le plan de la dotation horaire**, en fonction des domaines et des disciplines d'enseignement, des degrés et des cycles de formation.
- Dans cette optique, le Conseil d'Etat, soutenu par le Grand Conseil, s'est engagé à Genève à augmenter la dotation horaire dans le degré primaire (selon des modalités qui vont faire l'objet d'une très large enquête assortie de nombreuses consultations au cours de l'année 2009). Cette démarche nécessaire doit pouvoir s'appuyer sur **un cadre de référence partagé entre les cantons romands** tout en préservant, le mieux possible, cela va de soi, les conditions et les particularités des cantons. Pour illustrer cette position, je pense que ce que recouvre la part de 85% définie dans la convention scolaire romande doit faire l'objet d'une étude approfondie, d'une clarification et de décisions en termes de **dotation horaire harmonisée** entre les cantons romands, comme cela a été du reste décidé par notre conférence.
- Les travaux et délais liés à la mise en œuvre du PER, afin que sa version ultérieure puisse être adoptée sans réserve par la CIIP, doivent stimuler et si possible accélérer l'adoption **de moyens d'enseignement adaptés** à disposition des enseignant-e-s et des élèves de l'espace romand de formation. Les risques liés à un défaut de moyens d'enseignement communs au moment de la mise en œuvre du PER (fût-il évolutif), **tout particulièrement en français** (mais aussi en allemand et dans le domaine des sciences humaines) doivent être sérieusement évalués.

La CIIP, sur la base de la synthèse et des propositions issues de la consultation sur le projet de PER, sera sans doute conduite à évaluer, en toute connaissance des causes et des enjeux, l'opportunité du délai de sa mise en application, prévu dès la rentrée scolaire 2010. A cet égard, considérant deux échéances politiques majeures pour le canton de Genève dans le domaine de la politique éducative, il apparaît improbable que l'augmentation du temps d'enseignement au degré primaire liée à l'harmonisation scolaire et au PER puisse être concrètement réalisée à l'horizon 2010. Quel que soit le scénario que le Conseil d'Etat retiendra, un tel changement entraîne, en effet, des conséquences qui touchent les familles, les entreprises, les communes (notamment pour les activités parascolaires), le monde associatif, culturel et sportif. Par ailleurs, la population genevoise se prononcera à deux reprises cette année sur le cycle d'orientation. Quel que soit le résultat du verdict populaire, la mise en place d'une nouvelle structure pour le CO genevois, que je souhaite bien entendu compatible avec le processus d'harmonisation scolaire, devra se concrétiser en même temps que l'application du PER.

Par conséquent, en fonction des résultats de la consultation sur le projet de plan d'études romand, des délais liés à la suite des travaux (aussi bien pour la CIIP que pour la

CDIP s'agissant des standards suisses de formation), et pour tenir compte des contraintes plus locale du calendrier politique que je viens de mentionner, notre conférence devra à mon sens réexaminer les échéances et délais retenus jusqu'ici et disposer d'une planification et d'une stratégie de communication en rapport avec ces enjeux.

En réitérant ma reconnaissance à toutes les personnes qui se sont impliquées avec compétence dans cette consultation, je vous adresse, Madame la présidente, chère collègue, mes messages les plus cordiaux.



Charles Beer

Copie à : M. Christian Berger, secrétaire général de la CIIP

Annexes : **"PER - Synthèse de la consultation genevoise"**. Ce document mentionne directement l'ensemble des documents et contributions qui font partie de la réponse genevoise.